

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉOLUTION**

Afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel de 120 unités et 13 étages situé au 11235, boulevard Langelier, sur le lot 1 668 975 du cadastre du Québec, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2).

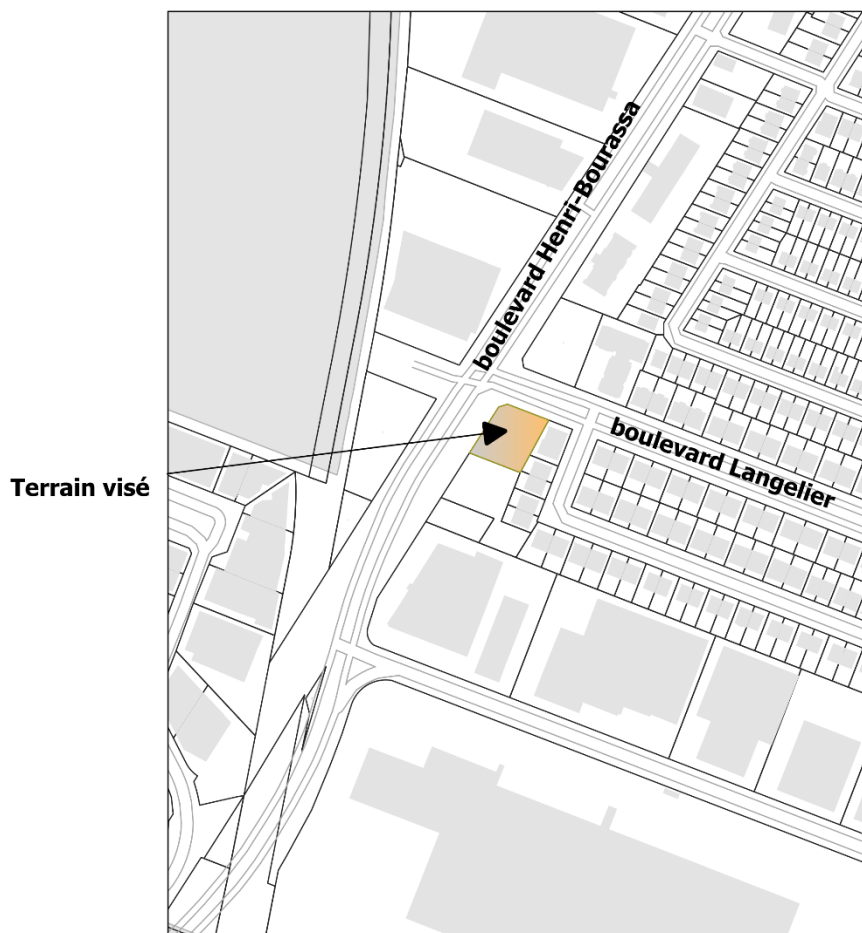
AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 avril 2026, le premier projet de résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch. 2).

QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MERCREDI 22 AVRIL 2026, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SITUÉE AU 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce premier projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :



**Avis de l'assemblée publique aux fins de consultation
Article 93 de la loi modifiant diverses dispositions
législatives en matière d'habitation**

**MTL
NORD**
Mille histoires,
une communauté

Version du : mars 2026

Que ce premier projet de résolution peut être consulté au Bureau Accès Montréal, au 4243, rue de Charlevoix, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 14 avril 2026.